



Lycée Honoré d'Urfé
BP 90259
1, Impasse Le Châtelier
42014 Saint-Etienne Cedex 2

Convention de mini-stage
Accueil au Lycée Honoré d'Urfé
Dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations

LYCEE D'ACCUEIL	<p>Lycée Honoré d'Urfé BP 90259 1, Impasse Le Châtelier 42014 Saint-Etienne Cedex 2 ☎ : 04.77.57.38.58 ✉ : 04.77.59.00.78 E Mail : 0420042t@ac-lyon.fr Responsable suivi mini-stage : Isabelle Rouvray (isabelle.rouvray@ac-lyon.fr)</p>
------------------------	---

COLLEGE OU LYCEE D'ORIGINE	NOM : ADRESSE : TELEPHONE : TELECOPIE : Email : Responsable suivi mini-stage : Professeur Principal :
---	---

ELEVE STAGIAIRE	NOM : DATE DE NAISSANCE : CLASSE D'ORIGINE :
------------------------	--

DESCRIPTION DU MINI-STAGE

FILIÈRE D'ACCUEIL : **Mini stage ESABAC**
(section binationale/ Italien)

DATES ET HORAIRES : VENDREDI 20 MARS 2026
de 13h 00 à 16 h00

Rendez-vous devant la loge hall du lycée

Honoré d'Urfé

RESTAURATION OUI NON

SI OUI, LE REGLEMENT DE 5.55 € SERA ASSURE PAR
L'ELEVE

LE CHEF D'ETABLISSEMENT D'ORIGINE	LE RESPONSABLE DE L'ELEVE	LE PROVISEUR DU LYCEE HONORE D'URFE
DATE : SIGNATURE :	DATE : SIGNATURE :	DATE : SIGNATURE :

CONVENTION DE MINI-STAGE ACCUEIL AU LYCEE HONORE D'URFE – SAINT ETIENNE

☞ ARTICLE 1 :

Le mini-stage a pour objectif d'aider l'élève à faire un choix d'orientation.

Le mini-stage est une activité scolaire déportée. L 'élève stagiaire conserve son statut scolaire.

☞ ARTICLE 2 :

Le mini-stage est organisé en 3 phases :

- ✗ Une phase de préparation au sein du collège ou du lycée d'origine, au cours de laquelle l'élève prépare le mini-stage avec l'aide de ses professeurs, du professeur principal, du conseiller d'orientation psychologue.
- ✗ La phase de mini-stage à proprement parler qui se déroule au Lycée HONORE D'URFE. L'élève stagiaire est intégré dans une classe, principalement dans l'enseignement souhaité. L'élève sera observateur et ne fera en aucun cas usage de matériel dangereux.
- ✗ Une phase d'exploitation du mini-stage de retour au collège ou au lycée d'origine.

☞ ARTICLE 3 :

L'élève s'engage :

- ✗ A se présenter au lycée à la date et à l'heure prévue.
- ✗ A respecter les règles de fonctionnement du lycée et à ne pas quitter l'enceinte de l'établissement pendant la durée du mini-stage.
- ✗ A suivre activement les activités proposées pendant le mini-stage.

☞ ARTICLE 4 :

Les responsables légaux de l'élève stagiaire s'engagent :

- ✗ A assurer le déplacement de l'élève au Lycée HONORE D'URFE.
- ✗ A venir chercher l'élève au Lycée HONORE D'URFE, en cas de problème.
- ✗ A remettre à l'élève la somme nécessaire au règlement du repas si l'élève déjeune au lycée.
- ✗ A assurer pleinement sa responsabilité civile en cas de dégradation de biens ou d'atteinte aux personnes dont l'élève serait responsable.
- ✗ A informer l'établissement d'origine et le Lycée HONORE D'URFE en cas d'absence au mini-stage.

☞ ARTICLE 5 :

Le Lycée HONORE D'URFE s'engage :

- ✗ A informer l'élève sur une formation en l'insérant dans l'enseignement demandé.
- ✗ A informer l'élève sur les conditions de recrutement, les enseignements, les possibilités de formation, les conditions d'insertion.
- ✗ A informer l'élève sur les conditions générales de formation dans l'établissement.
- ✗ A informer au plus vite le collège ou le lycée d'origine en cas d'incapacité à accueillir l'élève en mini-stage.
- ✗ A informer le collège en cas d'absence de l'élève au mini-stage.

☞ ARTICLE 6 :

L'établissement d'origine s'engage :

- ✗ A aider l'élève dans la préparation du mini-stage et son exploitation au retour.
- ✗ A régler le coût de la restauration en cas de non prise en charge par l'élève

**LE PROVISEUR
Roseline CAMERLENGHI**

Les signataires de la présente convention ont pris connaissance et s'engagent à respecter les 6 articles de la convention.